

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Rapport du comité interministériel sur le plan d'action de la Fonderie Horne : la DSPu constate une volonté d'accélérer la mise en œuvre des actions visant la réduction des émissions atmosphériques

Rouyn-Noranda, le 26 mars 2021 – La Direction de la santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue constate que le comité interministériel chargé de se pencher sur le plan d'action de la Fonderie Horne arrive aux mêmes conclusions que celles de l'étude de biosurveillance de 2018 : des actions doivent être mises en place dès maintenant pour réduire l'imprégnation à l'arsenic de la population du Quartier Notre-Dame (QND) et ramener les risques pour la santé à un niveau acceptable.

Près de la moitié des 32 recommandations du comité interministériel appellent à la mise en place de mesures immédiates – notamment en ce qui a trait à la captation et au traitement des événements de toit du réacteur et du secteur de l'allée des convertisseurs et anodes, à la modernisation de ce dernier secteur, au pavage des voies de circulation et de l'aire de déchargement des concentrés ainsi qu'à l'élaboration prochaine d'un nouveau programme de réhabilitation des sols. Pour la DSPu, ce rapport va donc bien au-delà d'un positionnement sur le plan d'action proposé par la Fonderie Horne : il permet aussi de clarifier plusieurs enjeux relatifs à la poursuite diligente du dossier.

Les membres du comité interministériel reconnaissent d'abord la rigueur scientifique avec laquelle la DSPu a mené ses travaux de biosurveillance, en plus de reconnaître son autonomie et sa compétence en ce qui a trait à la santé de la population. Le choix des ongles comme biomarqueurs de l'imprégnation à l'arsenic est aussi confirmé. Ce biomarqueur permet en effet d'estimer l'imprégnation moyenne cumulée sur quelques mois, contrairement à quelques jours seulement dans l'urine.

Les concentrations en arsenic dans l'air qui sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé sont aussi clarifiées. Tel que stipulent les experts consultés par le comité interministériel, le seuil d'exposition maximal à l'arsenic pour prévenir les troubles neurodéveloppementaux, en particulier chez les enfants, est de 15 ng/m³. Les experts sont aussi sans équivoque en ce qui a trait au seuil de 3 ng/m³ au-dessus duquel des effets dommageables à la santé sont susceptibles de survenir chez l'humain.

Les attentes de la DSPu à l'égard de la diminution des émissions d'arsenic au cours des prochaines années supposent donc minimalement l'atteinte de la cible du scénario optimiste de 20 ng/m³ en 2024, tel que présenté par l'entreprise. À titre de comparaison, bien que cela constitue une amélioration notable par rapport au passé, la Fonderie a émis en 2020 entre 60 et 70 ng/m³ d'arsenic dans l'air en moyenne, ce qui est toujours largement au-dessus des seuils recommandés pour protéger la santé de la population.

Il est aussi reconnu dans le rapport du comité, tant pour des impératifs environnementaux que de santé, que le seuil de 30 parties par millions (ppm) d'arsenic devrait être utilisé comme critère d'intervention pour la décontamination des sols du QND. La recommandation du comité interministériel à cet effet va d'ailleurs dans le même sens que la demande acheminée par la DSPu à la Fonderie Horne en juin 2019. Dans ce contexte, la DSPu

espère que l'été 2021 soit à l'image de l'année 1990, c'est-à-dire qu'il marque un effort commun d'envergure pour l'assainissement des terrains du QND.

En ce qui concerne la contamination des sols des autres quartiers du périmètre urbain de Rouyn-Noranda, le comité interministériel considère que cet aspect est pris en compte par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui évalue actuellement les différents scénarios. Rappelons qu'une caractérisation exhaustive avec décontamination des terrains a été demandée par la DSPu au MELCC en novembre 2020. La DSPu s'attend à ce que le détail et l'échéancier des travaux lui soient communiqués au printemps 2021.

Finalement, la DSPu voit d'un bon œil la mise en place d'un comité consultatif permanent de suivi, notamment en vue de l'établissement d'un lien de confiance entre les différentes parties prenantes, incluant la population. La conclusion du comité interministériel selon laquelle la transparence et la proactivité devraient guider les actions de tous les ministères impliqués dans le dossier, notamment en ce qui a trait à la publication mensuelle des données de suivi de la qualité de l'air, est en ce sens partagée par la DSPu qui y perçoit la volonté du gouvernement d'inscrire la suite des actions à mener dans ce dossier dans une perspective de développement durable.

-30-

Source : *Sarah Charbonneau*
Adjointe à la PDG – affaires publiques
et relations avec les médias

Pour entrevue :
08_cisssat_communication @ssss.gouv.qc.ca